

à la table d'honneur, ayant à sa droite Mme Edmond Adam et à sa gauche Mme Edmond Lockroy ; en face sa petite-fille Jeanne, ayant pour voisins Georges Hugo et Jacques Lefèvre.

Parmi les convives, nous reconnaissons : Mmes Favart, Broisat, Lody, Nancy Martel ; MM. Camille Doucet, Ernest Renan, Edmond About, Ed. Pailleron, A. Wolff, Henri Rochefort, Halanzy, Léo Delibes, H. de Bornier, Jules Claretie, H. de Lapommeraye, Sully-Prudhomme, François Coppée, Massenet, Scholl, Ludovic Halévy, Raoul Toché, Ernest Blum, John Lemoine, G. Vitu, F. Sarcey, Henri Houssaye, O. Comettant, Lafontaine, Louis Leroy, Ubaux, Emile Blavet, H. de Pène, Paul Foucher, Monselet, Pierre Véron, Anatole de la Forge, Ed. Thierry, H. Becque, Arnold Mortier, A. Gouffé, Dérédède, Clémenceau, Raoul Pictet, Mounet-Sully, Texler, Vaequerie, Georges Perin, Duquesnel, Galmann-Lévy, Ganderax, Catulle Mendès, Firmin Lévai, H. Fouquier, L. Déprez, Georges Ohnet, P. Jourde, Emile Abraham, Crawford, Louis Besson, Ritt, etc.

Beaucoup d'entrain et de gaieté pendant le dîner, composé de façon à flatter les palais les plus rétractaires.

Au dessert, M. Camille Doucet se lève; le spirituel académicien s'exprime en ces termes :

« J'prends la parole, non pour la garder, mais pour la passer à d'autres ; mon excellent ami Edmond About vous peindra mieux que moi le caractère de la touchante manifestation qui nous réunit aujourd'hui. »

M. Edmond About prononce ensuite un discours, dont nous détachons les passages suivants :

« ... Ce n'est pas seulement aujourd'hui, c'est tous les jours, depuis plus de soixante ans, que Victor Hugo nous honore tous tant que nous sommes, et par l'éclat de son génie, et par l'indéfectible rayonnement de sa bonté. Celui que Chateaubriand saluait à son aurore du nom d'enfant sublime, est devenu un sublime vieillard, sans que l'on ait pu signaler dans sa longue et magnifique carrière, soit une décadence de son génie, soit un refroidissement du cœur. »

« Messieurs, un grand s'il est permis que ces quelques paroles, par lesquelles Victor Hugo nous honore tous tant que nous sommes, et par l'éclat de son génie, et par l'indéfectible rayonnement de sa bonté. Celui que Chateaubriand saluait à son aurore du nom d'enfant sublime, est devenu un sublime vieillard, sans que l'on ait pu signaler dans sa longue et magnifique carrière, soit une décadence de son génie, soit un refroidissement du cœur. »

« Messieurs, un grand s'il est permis que ces quelques paroles, par lesquelles Victor Hugo nous honore tous tant que nous sommes, et par l'éclat de son génie, et par l'indéfectible rayonnement de sa bonté. Celui que Chateaubriand saluait à son aurore du nom d'enfant sublime, est devenu un sublime vieillard, sans que l'on ait pu signaler dans sa longue et magnifique carrière, soit une décadence de son génie, soit un refroidissement du cœur. »

« Messieurs, un grand s'il est permis que ces quelques paroles, par lesquelles Victor Hugo nous honore tous tant que nous sommes, et par l'éclat de son génie, et par l'indéfectible rayonnement de sa bonté. Celui que Chateaubriand saluait à son aurore du nom d'enfant sublime, est devenu un sublime vieillard, sans que l'on ait pu signaler dans sa longue et magnifique carrière, soit une décadence de son génie, soit un refroidissement du cœur. »

« Messieurs, un grand s'il est permis que ces quelques paroles, par lesquelles Victor Hugo nous honore tous tant que nous sommes, et par l'éclat de son génie, et par l'indéfectible rayonnement de sa bonté. Celui que Chateaubriand saluait à son aurore du nom d'enfant sublime, est devenu un sublime vieillard, sans que l'on ait pu signaler dans sa longue et magnifique carrière, soit une décadence de son génie, soit un refroidissement du cœur. »

« Messieurs, un grand s'il est permis que ces quelques paroles, par lesquelles Victor Hugo nous honore tous tant que nous sommes, et par l'éclat de son génie, et par l'indéfectible rayonnement de sa bonté. Celui que Chateaubriand saluait à son aurore du nom d'enfant sublime, est devenu un sublime vieillard, sans que l'on ait pu signaler dans sa longue et magnifique carrière, soit une décadence de son génie, soit un refroidissement du cœur. »

« Messieurs, un grand s'il est permis que ces quelques paroles, par lesquelles Victor Hugo nous honore tous tant que nous sommes, et par l'éclat de son génie, et par l'indéfectible rayonnement de sa bonté. Celui que Chateaubriand saluait à son aurore du nom d'enfant sublime, est devenu un sublime vieillard, sans que l'on ait pu signaler dans sa longue et magnifique carrière, soit une décadence de son génie, soit un refroidissement du cœur. »

« Messieurs, un grand s'il est permis que ces quelques paroles, par lesquelles Victor Hugo nous honore tous tant que nous sommes, et par l'éclat de son génie, et par l'indéfectible rayonnement de sa bonté. Celui que Chateaubriand saluait à son aurore du nom d'enfant sublime, est devenu un sublime vieillard, sans que l'on ait pu signaler dans sa longue et magnifique carrière, soit une décadence de son génie, soit un refroidissement du cœur. »

« Messieurs, un grand s'il est permis que ces quelques paroles, par lesquelles Victor Hugo nous honore tous tant que nous sommes, et par l'éclat de son génie, et par l'indéfectible rayonnement de sa bonté. Celui que Chateaubriand saluait à son aurore du nom d'enfant sublime, est devenu un sublime vieillard, sans que l'on ait pu signaler dans sa longue et magnifique carrière, soit une décadence de son génie, soit un refroidissement du cœur. »

« Messieurs, un grand s'il est permis que ces quelques paroles, par lesquelles Victor Hugo nous honore tous tant que nous sommes, et par l'éclat de son génie, et par l'indéfectible rayonnement de sa bonté. Celui que Chateaubriand saluait à son aurore du nom d'enfant sublime, est devenu un sublime vieillard, sans que l'on ait pu signaler dans sa longue et magnifique carrière, soit une décadence de son génie, soit un refroidissement du cœur. »

« Messieurs, un grand s'il est permis que ces quelques paroles, par lesquelles Victor Hugo nous honore tous tant que nous sommes, et par l'éclat de son génie, et par l'indéfectible rayonnement de sa bonté. Celui que Chateaubriand saluait à son aurore du nom d'enfant sublime, est devenu un sublime vieillard, sans que l'on ait pu signaler dans sa longue et magnifique carrière, soit une décadence de son génie, soit un refroidissement du cœur. »

« Messieurs, un grand s'il est permis que ces quelques paroles, par lesquelles Victor Hugo nous honore tous tant que nous sommes, et par l'éclat de son génie, et par l'indéfectible rayonnement de sa bonté. Celui que Chateaubriand saluait à son aurore du nom d'enfant sublime, est devenu un sublime vieillard, sans que l'on ait pu signaler dans sa longue et magnifique carrière, soit une décadence de son génie, soit un refroidissement du cœur. »

« Messieurs, un grand s'il est permis que ces quelques paroles, par lesquelles Victor Hugo nous honore tous tant que nous sommes, et par l'éclat de son génie, et par l'indéfectible rayonnement de sa bonté. Celui que Chateaubriand saluait à son aurore du nom d'enfant sublime, est devenu un sublime vieillard, sans que l'on ait pu signaler dans sa longue et magnifique carrière, soit une décadence de son génie, soit un refroidissement du cœur. »

« Messieurs, un grand s'il est permis que ces quelques paroles, par lesquelles Victor Hugo nous honore tous tant que nous sommes, et par l'éclat de son génie, et par l'indéfectible rayonnement de sa bonté. Celui que Chateaubriand saluait à son aurore du nom d'enfant sublime, est devenu un sublime vieillard, sans que l'on ait pu signaler dans sa longue et magnifique carrière, soit une décadence de son génie, soit un refroidissement du cœur. »

« Messieurs, un grand s'il est permis que ces quelques paroles, par lesquelles Victor Hugo nous honore tous tant que nous sommes, et par l'éclat de son génie, et par l'indéfectible rayonnement de sa bonté. Celui que Chateaubriand saluait à son aurore du nom d'enfant sublime, est devenu un sublime vieillard, sans que l'on ait pu signaler dans sa longue et magnifique carrière, soit une décadence de son génie, soit un refroidissement du cœur. »

« Messieurs, un grand s'il est permis que ces quelques paroles, par lesquelles Victor Hugo nous honore tous tant que nous sommes, et par l'éclat de son génie, et par l'indéfectible rayonnement de sa bonté. Celui que Chateaubriand saluait à son aurore du nom d'enfant sublime, est devenu un sublime vieillard, sans que l'on ait pu signaler dans sa longue et magnifique carrière, soit une décadence de son génie, soit un refroidissement du cœur. »

« Les Princes, par le temps qui court, n'ont plus le droit de s'endormir dans l'oubli civil, ou même dans les occupations patriotiques de la milice. »

« S'ils sont Princes, c'est pour quelque chose, et cela doit être beaucoup moins pour leur avantage personnel, que pour le salut de leur pays. »

« C'est à eux à se pénétrer des devoirs qui leur incombent, et à préparer ouvertement le jour de notre délivrance. »

« On a dit des uns et des autres, de celui de l'avenue d'Anfin comme de celui de Chantilly, qu'ils conspiraient. »

« Malheureusement, cela n'était pas vrai ! Et le manifesté du prince Napoléon, pas plus que l'ordre du jour de M. le duc de Chartres, n'indiquaient les moyens matériels de sortir de la situation intolérable qui nous étreint. »

« Eh bien ! celui qui n'était pas vrai hier doit devenir vrai aujourd'hui et demain. »

« Cette conspiration qui n'était pas doit être ! »

« La France conservatrice est, évidemment, divisée dans ses préférences, mais que les Princes n'oublient pas qu'elle est arrivée au point de celui qui sera le plus vite prêt et qui, par cela même, deviendra le plus digne ! »

« L'heure du devoir a sonné pour les Princes. »

« Il ne s'agit plus de chasser le cerf dans l'Oise, de faire parader un régiment dans la Seine-Inférieure, ou de promener le spirituel académicien s'exprime en ces termes :

« La France se meurt, étranglée par les bandits de la République. »

« Princes de Bourbon ou d'Orléans, princes héritiers de l'homme de bien et de décembre, qu'allez-vous faire, en ce jour de la France qui tant fait pour vous ? »

« PAUL DE CASSAGNAC. »

« PAUL DE CASSAGNAC. »

« PAUL DE CASSAGNAC. »

« PAUL DE CASSAGNAC. »

« PAUL DE CASSAGNAC. »

« PAUL DE CASSAGNAC. »

« PAUL DE CASSAGNAC. »

« PAUL DE CASSAGNAC. »

« PAUL DE CASSAGNAC. »

« PAUL DE CASSAGNAC. »

« PAUL DE CASSAGNAC. »

« PAUL DE CASSAGNAC. »

« PAUL DE CASSAGNAC. »

« PAUL DE CASSAGNAC. »

« PAUL DE CASSAGNAC. »

« PAUL DE CASSAGNAC. »

Cet amendement n'est pas adopté. L'article 79 (texte de la commission) est adopté.

Les autres paragraphes sont adoptés, suivant la nouvelle rédaction de la commission, dont le droit de suspension au maire, et le droit de révocation au préfet seulement.

On a dit des uns et des autres, de celui de l'avenue d'Anfin comme de celui de Chantilly, qu'ils conspiraient.

Malheureusement, cela n'était pas vrai ! Et le manifesté du prince Napoléon, pas plus que l'ordre du jour de M. le duc de Chartres, n'indiquaient les moyens matériels de sortir de la situation intolérable qui nous étreint.

Eh bien ! celui qui n'était pas vrai hier doit devenir vrai aujourd'hui et demain.

Cette conspiration qui n'était pas doit être !

La France conservatrice est, évidemment, divisée dans ses préférences, mais que les Princes n'oublient pas qu'elle est arrivée au point de celui qui sera le plus vite prêt et qui, par cela même, deviendra le plus digne !

L'heure du devoir a sonné pour les Princes.

Il ne s'agit plus de chasser le cerf dans l'Oise, de faire parader un régiment dans la Seine-Inférieure, ou de promener le spirituel académicien s'exprime en ces termes :

La France se meurt, étranglée par les bandits de la République.

Princes de Bourbon ou d'Orléans, princes héritiers de l'homme de bien et de décembre, qu'allez-vous faire, en ce jour de la France qui tant fait pour vous ?

PAUL DE CASSAGNAC.

PAUL DE CASSAGNAC.

PAUL DE CASSAGNAC.

PAUL DE CASSAGNAC.

PAUL DE CASSAGNAC.

PAUL DE CASSAGNAC.

PAUL DE CASSAGNAC.

PAUL DE CASSAGNAC.

PAUL DE CASSAGNAC.

PAUL DE CASSAGNAC.

PAUL DE CASSAGNAC.

PAUL DE CASSAGNAC.

PAUL DE CASSAGNAC.

PAUL DE CASSAGNAC.

PAUL DE CASSAGNAC.

PAUL DE CASSAGNAC.

PAUL DE CASSAGNAC.

Le général a assisté : Isly, Alma, Iukermann, Soborpol, Solferino, etc.

An contre, s'éleva un aplendide catafalque, encadré de trophées et de drapeaux, de statues allégoriques et de torchères d'où s'échappaient des flammes vertes. Au-dessus du catafalque était suspendu un baldaquin entouré de panaches et relevé par des rideaux, les bordures d'hermine. L'effet d'ensemble était saisissant.

L'assistance est très nombreuse. Nous remarquons Mgr le cardinal-archevêque de Paris, placé dans le sanctuaire où se trouve également le général Fiaut, représentant le président de la République.

Le chœur est occupé par les ministres et les généraux commandant les corps d'armée, en grande tenue.

Le général Thibaudin, ministre de la guerre, est très regardé.

Les cordons du poêle, au nombre de huit, sont tenus par les généraux de Galliffet, Sumpff, de Birkheim, Wolff, Osmont, Smitt, Lallemand et Sausser.

Le retrait d'emplois des diplomates. Paris, 27 février.

Un journal de gauche rapporte que M. Chalmel-Lacour voudrait « démocratiser » la diplomatie, en faisant disparaître de nos ambassades les gens titrés. Comme pour les princes, c'est le crime de la naissance contre lequel s'acharne le nouveau ministre. Est-ce pour mettre plus en lumière sa propre naissance.

Tiraillements ministériels. Paris, 27 février.

Dans une entrevue qui a eu lieu hier soir entre M. Waldeck-Rousseau et le président du conseil, le premier n'a pas dissimulé le vif mécontentement que lui inspire la mesure qui distrairait les cultes de son département.

Une rectification. Paris, 27 février.

On lit dans le Monde :

Le Figaro vient, sans y prendre garde, et sans mauvaise intention, à coup sûr, de lancer dans le public une nouvelle qui pourrait être pernicieuse.

Le comte de Chambord vient d'acquiescer à Rozleg et à Lomma, en Galicie, vingt-trois propriétés territoriales, au prix total de six cent mille florins (soit environ treize cent mille francs) son intention serait, dit-on, d'y fonder des établissements industriels.

Nous croyons pouvoir démentir nettement cette information.

Les commandants de corps d'armée. Paris, 27 février.

Par décret en date du 27 février 1883, rendu sur la proposition du ministre de la guerre :

M. le général de division Ferrer, commandant le 15e corps d'armée, est nommé au commandement du 6e corps d'armée, à Orléans-sur-Marne, en remplacement de M. le général Chanzy, décédé.

M. le général de division de Carrey de Bellemare, commandant la 29e division d'infanterie, est nommé au commandement du 13e corps d'armée, à Clermont-Ferrand, en remplacement de M. le général Osmont, admis dans la section de réforme.

M. le général de division de Colomb, commandant la 9e division d'infanterie, est nommé au commandement du 15e corps d'armée, à Marseille, en remplacement de M. le général Ferrer, appelé au commandement du 6e corps d'armée.

LE PROCÈS DES ANARCHISTES. Lyon, 27 février.

Les interrogatoires sont terminés sans incident.

Les plaidoiries sont commencées.

Bernard présente sa défense. Il fait l'éloge des théories anarchistes, mais, après plusieurs interruptions, il renonce à continuer son discours.

Bordet attaque les considérants du jugement.

Le procureur dit que la seule raison qui amène l'arrestation de M. Réclus, c'est qu'il se trouve sur un territoire étranger.

Gauthier attaque également les considérants du jugement. Il fait une profession de foi anarchiste, et il espère que la Cour ne fera pas un procès de tendance et reformera le jugement.

L'audience est levée.

ÉTANGER. La dynamite à Bruxelles. Bruxelles, 27 février.

L'Étoile annonce que la Chambre des mises en accusation devant son avis dans l'affaire de l'extradition de Cyvoct, celui-ci va comparaître devant elle.

Un attentat à Rome. Rome, 27 février.

Ce soir, trois pétards ont éclaté simultanément place du Quirinal, dans le vestibule du palais Chigi et place de Venise.

Il n'y a eu aucun accident. Le bruit court que quelques arrestations ont été opérées.

CHRONIQUE LOCALE ROUBAIX

LA PÊCHE DANS LE CANAL DE ROUBAIX. — L'Administration municipale a fait afficher l'avis suivant :

« Le Maire de la ville de Roubaix a l'honneur d'informer ses concitoyens que, conformément à son arrêté en date du 27 février 1883, dans sa séance du 9 novembre 1882, la ville est adjudicataire du 3e lot de pêche du canal de Roubaix compris entre la tête aval de l'écluse de l'Union (route de Tourcoing) et la tête amont de l'écluse du Sartel. »

En conséquence, la pêche est publique dans ce lot à partir de ce jour.

LES VOTES DE M. A. SCRÉPEL. — Dans la séance du mardi 27 février, M. A. Scrépel a voté contre l'amendement de M. Gatteau à l'article 79 de la loi municipale. Cet amendement demandait que le droit de révocation du garde-champêtre appartint au maire.

LES SAPEURS-POMPIERS. — M. le commandant, du corps des Sapeurs-Pompiers de Roubaix a reçu, de M. Henry Matboon et fils, la lettre suivante :

« Monsieur le Commandant des Pompiers, »

« Soyez assez bon pour remercier en notre nom les Pompiers du zèle et du courage qu'ils ont déployés dans l'incendie, grâce à eux, par exemple, de notre établissement, rue de la Redoute. »

« C'est un acte de bravoure que je suis fier de recevoir pour les Sapeurs-Pompiers. »

« Veuillez, Monsieur, agréer l'assurance de notre considération distinguée. »

HENRY MATHON ET FILS. P.S. — Nous sera-t-il permis de dire que MM. les sous-lieutenants Auguste Castet et Alphonse Hubert ont déployé une énergie au-dessus de tout éloges. »

ACTE DE COURAGE. — Dernièrement, deux chevaux attelés à une voiture, ayant été un instant abandonnés par leur conducteur, avaient pris le mors aux dents, dans la rue de Lanney, et faisaient à toute allure dans la direction de la place de la Liberté. A ce moment, avait lieu la sortie des fabriques, et l'on pouvait craindre les plus graves accidents, lorsque M. Joseph Decaux sauta résolument à la tête des chevaux, et fut assez heureux pour les arrêter. Les passants applaudirent unanimement le sang-droit, avec lequel cet acte de courage avait été accompli.

Nous adressons nos félicitations à M. Joseph Decaux.

ABANDON D'UN ENFANT. — Un homme, nommé Louis Arlon, était depuis quelque temps venant avec sa petite fille de deux ans et demi. Cet individu vient de disparaître tout à coup, laissant son enfant sans secours et sans appui. Les voisins ont d'abord recueilli la petite fille ; et la disparition du père se prolongeant, l'enfant a été placé en nourrice par le Bureau de bienfaisance.

On se demande si Arlon a été victime d'un accident, ou s'il a volontairement abandonné son enfant.

UN ACTE DE CONFIANCE. — M. Charles H... négociant en tissus, rue Blanchemaison, avait donné des robes à confectionner à Mme G... même rue. Quelques temps après, M. G... eut à chercher les robes. Mais la couturière avait disparu sans laisser aucune trace de son séjour à Roubaix. M. B... a déposé une plainte chez M. le commissaire de police.

LES VOTES DE PONTE-MONNAIE. — Depuis quelque temps, il se commet l'abus de donner des robes à confectionner à Mme G... même rue. Quelques temps après, M. G... eut à chercher les robes. Mais la couturière avait disparu sans laisser aucune trace de son séjour à Roubaix. M. B... a déposé une plainte chez M. le commissaire de police.

TOURCOING. LES VOTES DE M. D. DERGIVY. — Dans la séance du mardi 27 février, M. D. Dergivy a voté pour l'amendement de M. Gatteau à l'article 79 de la loi municipale. Cet amendement demandait que le droit de révocation du garde-champêtre revint au maire.

L'individu inculpé dans l'affaire de Marq-en-Barœul, dont nous avons annoncé l'arrestation hier, est un nommé Henri Verlinde, âgé de 27 ans, sabotier, sujet belge.

C'est sur une dénonciation, un peu tardive, il est vrai, d'un de ses compatriotes et voisins, François Wuytack, tisserand, que Verlinde a été arrêté.

Wuytack a déclaré que, le 26 décembre, à cinq heures du matin, se rendant à son travail, il a rencontré, sur la route de Marq-en-Barœul, le nommé Verlinde en compagnie de Férot, actuellement détenu à Lille, qui revenait vers Roubaix. Verlinde avait sur lui une toque noire et Verlinde un bonnet de coton blanc.

Il faisait noir, mais Wuytack les ayant reconnus à leur voix leur souleva le bonnet. Verlinde, furieux d'avoir été reconnu, s'élança sur Wuytack, tenant un pistolet à deux coups à la main et le menaçait de le tuer s'il répétait qu'il les avait rencontrés.

Deux jours après, le 28, Verlinde rencontrant Wuytack, lui offrit 100 francs pour obtenir son silence, mais celui-ci refusa.

UN VINGTIÈME DE VINET ASS. — Alfred Fardet, rattaché, demeurant rue de la Laitie, n'a que vingt ans, mais il a déjà contracté la triste habitude de passer à boire et ses dimanches et ses lundis.

Il a l'habitude bruyante, tapageuse, et c'est pour le calmer un peu que la police vient de le conduire au poste.

HALLON. — Mardi matin, le brigadier Daubreout et le domestique Hicart ont arrêté le nommé Henri Declercq, âgé de 17 ans, qui était porteur de 15 kilos de café torréfié de provenance belge.

Pendant la nuit de lundi à mardi, des voleurs se sont introduits chez M. Lambin, cultivateur à Bondues, et y ont dérobé 30 poules. Une enquête est ouverte.

EXTRADÉ. — Jacques-Joseph Jannotte, âgé de 43 ans, sujet belge, poursuivi à Dinan (Belgique), a été extradé à Paris.

LILLE. A PROPOS DU SCANDALE DU THÉÂTRE. — Les récents incidents du Théâtre donnent un caractère tout particulier d'actualité à l'extrait suivant de la séance du Conseil municipal du 22 décembre dernier.

On remarquera que, de l'avis du Conseil, les actes de désordre sont fréquents au Théâtre municipal et que jusqu'ici, cependant, aucun des manifestants n'avait été puni. L'application d'une telle mesure de répression sur de jeunes gens des Facultés catholiques.

M. le Maire de Lille, qui exprima alors des idées justes et larges sur la liberté d'appréciation du public parait, depuis, avoir singulièrement modifié sa théorie.

M. MARILLON. — Je vous demande pardon de vous retenir un instant. Je désirerais dire quelques mots au sujet du Théâtre. J'aurais voulu, dans la dernière séance, appuyer la proposition de mon collègue, M. Pamelard. Le public presque tout entier, se plaint avec raison que par suite de la longanimité que met l'Administration dans l'application des arrêtés, le Théâtre tend à se transformer en succursale des Bouffes. Une dizaine d'abonnés tiennent et échec tous les spectateurs. Ils se croient tout permis. Un chanteur ne peut jamais selever son morceau sans que les mêmes personnalités encombrantes et ennuyeuses ne se mettent immédiatement à siffler ou à chanter. Ces messieurs se servent de sifflets de tramways. Je prie M. le Maire de vouloir bien faire comprendre à une partie des abonnés que, ne pouvant compter sur leur bon sens, des agents de police vont être chargés de réprimer les désordres qui se produiraient.

M. le Maire répond qu'il est trop tard pour des arts pour être pas empêchés à les protéger. Mais la police du théâtre n'est pas aussi facile qu'on semble le croire. Il y a bien, certes, des sifflets des appréciations du public qu'il faut savoir respecter. Cependant si quelques personnes ont jusqu'à vouloir imposer leur jugement aux spectateurs, ceux-ci peuvent opposer leurs appréciations à ces sifflets. Si les préférences de certains abonnés continuent à se manifester d'une manière trop bruyante, le Conseil aura toujours le moyen de couper court à un état de choses intolérable en supprimant l'abonnement de la partie de la salle où se produisent de certaines charges de notre théâtre.

M. DESCHAMPS. — Je suis complètement de l'avis de M. le Maire. Ce qu'il faut faire, c'est supprimer les abonnements. Mais n'oublions pas qu'il y a encore quatre ou cinq mois à courir, si de nouveaux désordres venaient à se produire, il conviendrait de mettre des agents aux abords des portes.

M. RIGAUT, adjoint. — Il existe un arrêté municipal. Le commissaire de police doit le faire respecter.

M. le Maire ajoute qu'il a donné l'ordre à la police de faire sortir les perturbateurs.

M. WERQUIN, adjoint. — Il y a un arrêté. Cet arrêté est l'œuvre de la municipalité. Le Maire ne donnera pas cet exemple de laisser tomber ses propres arrêtés. Il y a au Théâtre un commissaire de service. S'il ne fait pas son devoir, M. le Maire saura donner des instructions en conséquence et ne laissera pas tomber son autorité.

M. MARILLON. — M. le Maire fera bien, car il est piteux de voir que les abonnés font la loi au Théâtre et se moquent de l'Administration municipale.

M. le Maire. — Lorsque les abonnés connaissent la mesure que le Conseil a prise, ils ne se permettent pas de se plaindre, ils en apprécieront toute la gravité. Je suis convaincu que tout rentrera dans l'ordre.

On lit dans l'Echo du Nord :

« Quelque charme que soit la conversation de M. Pamelard, nous ne pouvons cependant pas passer tout notre temps à relayer les subtilités de ce casiste opiniâtre. Tâchons d'en finir avec une bonne fois, si c'est possible. »

« Est-il vrai qu'il ait eu un empoisonnement verbal avec M. Pamelard et le Maire de Lille, et que ce magistrat ait infligé au Maire de Lille un rappel à l'ordre ? »

« Est-il vrai qu'à la séance suivante des coupures plus ou moins larges aient été faites dans la sténographie ? »

« Eh bien ! c'est tout ; les faits, les faits et les faits n'ont absolument rien, et la cause est éteinte. »

« Lors de cela, M. Pamelard démentit tout à fait l'histoire de son fol à la note, comme il le faisait hier dans une lettre adressée par lui à un de nos confrères : c'est une comparaison que nous ne redoutons pas le moins du monde. »

« M. Pamelard nous a dit qu'il n'avait rien à savoir que nous tenions énormément à sa démission ? En ceci, M. Pamelard se fait d'épaisses illusions, qu'il nous permette de le lui dire. Il semble avoir pris pour argent comptant les formules de politesse dont les gens bien élevés usent toujours à l'égard de leurs interlocuteurs, quels qu'ils soient, et s'être fait de sa qualité municipale une idée proportionnelle à la courtoisie d'autrui. Il y a là une méprise, dont M. Pamelard nous a fait grand tort de ne pas nous en rendre compte. »

« Est-il vrai que dans cette séance, M. Pamelard se soit oublié jusqu'à proférer des menaces contre un de ses collègues qui critiquait sa conduite ? »